

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	A3
PLAN DE RELANCE - 524 - Région Formation -Visa sanitaire et social	

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code du travail,
- VU** le Code de la Santé publique,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017 adoptant la Stratégie régionale de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (SREFOP) ainsi que le Schéma régional des formations sanitaires et sociales 2018-2022 qui lui est annexé,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 30 avril 2020 approuvant le principe d'un dispositif de soutien et de reconnaissance de la mobilisation des élèves aides-soignants et des étudiants en soins infirmiers dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2020 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** la saisine du Conseil économique, social et environnemental régional et l'audition de la Présidente en date du 7 juillet 2020

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Emploi, apprentissage, formation professionnelle, insertion

ENTENDU André MARTIN, Christelle CARDET, Jean GOYCHMAN, Violaine LUCAS, Nathalie POIRIER, Marie-Cécile GESSANT

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'étendre aux étudiants en soins infirmiers dans les instituts privés le financement des frais de déplacement sur la base d'un aller-retour par jour afin de faciliter le départ en stage sur l'ensemble du territoire régional et permettre d'intégrer des lieux de stage sur tous les territoires,

APPROUVE

l'augmentation des subventions régionales attribuées aux instituts de formation en soins infirmiers afin d'intégrer les conséquences financières des nouvelles modalités de sélection d'entrée avec la mise en place de la plateforme parcoursup, et des nouvelles dispositions réglementaires sur le montant des droits d'inscription dans l'enseignement supérieur

DEMANDE

à l'Etat sans attendre une hausse du nombre d'étudiants en 1ère année en soins infirmiers de 40 places afin de répondre aux besoins en professionnels de santé mis de nouveau en évidence par la crise sanitaire, et que la Région demande une juste compensation financière du retard de quota.

PRECISE

que ces décisions seront complétées le cas échéant par délibérations de la Commission permanente.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by several horizontal strokes.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Groupe Alliance des Pays de la Loire- Traditions et Libertés et Alain AVELLO absents lors du vote

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 15/07/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs